

Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 4 avril 2019

Présents : Thierry Dupuis (maire), Alain Sicard (1^{er} adjoint), Georges Buiret (2^{ème} adjoint), Myriam Fanget (3^{ème} adjoint), Nicole Millet (4^{ème} adjoint), Christian Bouillet, Myriam Crouzier, Virginie Baclet, Emmanuel Brion, Nathalie Viousasse, Célia Sentenac, Caroline Perdrix, Nathalie Revel-Subtil, Annie Huchard, Pascale Larran.

Excusés : Annie Chocque (pouvoir à Nathalie Revel-Subtil), Jocelyne Janovicz-Rynois, Grégory Maye (pouvoir à Alain Sicard), Georges Curt.

Thierry Dupuis, accueille Patrick Bellon, de la société Bel Méca, venu présenter son activité. Cette entreprise est spécialisée en mécanique générale, usinage traditionnel, commande numérique, de pièces pour machines spéciales. Afin de développer son activité, il souhaite s'installer au Domaine de Thol.

Finances

L'objet principal de cette réunion est l'examen des budgets de fonctionnement et d'investissement 2019.

« La suppression de la taxe d'habitation pour tous les ménages sera une réalité pour 2022 » a annoncé le ministre des comptes publics à l'Assemblée Nationale le 2 avril 2019.

Budget communal

L'augmentation des taxes est retenue ; il est rappelé que la fiscalité de notre commune est parmi l'une des plus basses de notre département (voir tableau ci-après des taux des communes voisines).

Commune	Nbre hab.	Taux TH 2018	Taux TFB 2018
Boyeux St Jérôme	372	18,64	11,52
Cerdon	792	14,00	17,50
Challes la Montagne	191	14,70	11,55
Jujurieux	2 231	11,38	12,94
Mérignat	126	13,50	11,68
Neuville sur Ain	1 726	7,60	13,49
Poncin	1 722	12,40	16,19
Pont d'Ain	2 913	8,75	12,13
Priay	1 724	9,80	10,90
Saint Alban	179	17,53	11,06
Serrières sur Ain	130	12,37	10,62
Saint Jean le Vieux	1 763	11,16	13,05
Varambon	547	11,78	13,59
Moyenne nationale		24,54	21,19
Moyenne départementale		18,84	15,19

Une augmentation de 1 % est approuvée à l'unanimité.

Voici les taux de fiscalité locale pour l'année 2019 :

	Taux 2018	Taux 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	7,60	7,67	203 213 €
Taxe foncier bâti	13,49	13,62	283 704 €
Taxe foncier non bâti	40,83	41,44	20 455 €

Fonctionnement

Il comprend les charges à caractère général parmi lesquelles celles concernant l'énergie et l'électricité, les combustibles, les différentes prestations de services, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, les fournitures scolaires, les assurances...

Les charges de personnel et autres charges, comme celles concernant le service incendie ou la contribution aux organismes divers sont également dans les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement dont les principales viennent des taxes et impôts et des diverses dotations et participations de

l'Etat, du département ou autres organismes permettent d'équilibrer le budget à un montant de 1 040 000 €.

Investissement

Il est déterminé par le montant des recettes disponibles qui proviennent d'un virement de la section de fonctionnement de 2018, d'un excédent de fonctionnement, de produit de cession (vente de terrain) pour les principaux et de différentes taxes, subventions et d'un emprunt.

Ce budget s'équilibre à 900 000 €. Il a été voté à l'unanimité.

Parmi les projets retenus par le conseil : liaison Neuville-le-bas/cimetière, 2^{ème} tranche de la réfection de la rue de la Ville, trottoirs quartier de Montignieux, rénovation de la statue de la vierge, étude et travaux liés à l'accessibilité des bâtiments recevant du public, étude liée à l'installation de la bibliothèque au Domaine de Thol.

Budget eau

Il s'équilibre en section d'exploitation à 127 301 €, et à 258 668 € en section d'investissement.

Les travaux de réfection du château d'eau et l'installation de compteurs de sectorisation sont prévus.

Budget assainissement

Il s'équilibre à 90 347 € en section d'exploitation et à 192 000 € en section d'investissement.

Le plan d'épandage des boues de la station de Thol et le diagnostic assainissement sont poursuivis.

Les budgets, eau et assainissement sont approuvés à l'unanimité.

Les subventions

Les associations neuvilleuses ont un rôle d'animation dans le village, aussi le conseil les soutient en leur versant, sur demande et au regard de la présentation de leur bilan moral et financier, une subvention de fonctionnement (150 €). Ainsi, Ecomusée « Les vieux Clous »,

l'Ensemble Harmonique Jujurieux-Neuville et le Syndicat d'Initiative, recevront une subvention de fonctionnement.

Des subventions pour la prise en charge des 2 élèves de l'école de musique (300 €) et des 15 élèves de l'école de tennis (1 950 €) sont votées.

La bibliothèque municipale « A livre ouvert » recevra 2 614 € pour l'achat de livres, le fonctionnement, l'assurance...

Décisions

Le conseil décide de vendre une parcelle de terrain de 1 000 m² au Domaine de Thol (à proximité du bâtiment de la poste) à la société Bel-Méca au prix de 30 €/m².

Le cabinet Franck Turquois de Pont d'Ain sera chargé de l'étude concernant l'installation de la bibliothèque au Domaine de Thol.

L'indemnité des élus est définie en faisant référence à l'indice terminal de la fonction publique qui a été modifiée depuis le 1^{er} janvier (passant de 1022 à 1027). Les taux des indemnités ne sont pas modifiés, 25 % pour le maire et 8 % pour les adjoints.

Le conseil a décidé de demander l'ouverture de « Panneau Pocket ». Le téléchargement de cette application sur un téléphone portable permettra aux administrés de recevoir gratuitement des informations municipales.

Le conseil donne son accord pour signer une convention à intervenir avec ENEDIS pour la pose d'un câble moyenne tension en souterrain Parking du château et le remplacement d'un poteau Chemin de Champagne, dans le cadre de la restructuration du réseau moyenne tension HTA. Une indemnité unique et forfaitaire de 450 € sera versée à la commune

Informations diverses

Le conseil est informé que la poste quittera le bâtiment qu'elle loue au Domaine de Thol le 29 septembre. Une réflexion est engagée sur l'avenir de ce bâtiment.

La commission « vie associative » :

- Prépare la fête du 20 juillet en partenariat avec les différents intervenants.
- Propose une convention d'occupation précaire avec l'association « Pattes du cœur 01 » pour l'occupation d'un local où sera entreposé du matériel.
- Etudie un plan de financement pour la rénovation de la statue de la vierge et propose une convention avec l'association Patrimoine de Neuville.

La commission théâtre poursuit son travail pour organiser la manifestation « Festi des 2 rives » qui aura lieu le 25 août 2019 sur le Domaine de Thol et à Jujurieux. Une quarantaine d'artistes a répondu favorablement.

Nouveaux horaires d'ouverture des déchetteries

Horaires d'été
du 1^{er} avril au 31 octobre

Déchetteries de Pont d'Ain et de Jujurieux

Lundi : 14h - 18h
Mardi : 8h - 12h / 14h - 18h
Vendredi : 8h - 12h / 14h - 18h
Samedi : 8h - 12h / 14h - 18h

Déchetterie de Poncin

Mardi : 8h - 12h / 14h - 18h
Jeudi : 8h - 12h / 14h - 18h
Vendredi : 14h - 18h
Samedi : 8h - 12h / 14h - 18h